



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 1

Réunion du Mardi 16 Juillet 2019 à 14 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : LIVONNET Alain, ROMIEN Sophie

Présents téléphoniquement : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, MEUNIER Régis

Excusé : RAFAILLAC Jackie

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 19 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – ENGAGEMENTS 2019/2020

La Commission enregistre l'ensemble des engagements, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les poules des championnats Départemental 2, Départemental 3 et Départemental 4.

La Commission enregistre le non engagement des équipes suivantes en **Championnat Départemental 4** :

- US PORTUGAISE DE JOUE LES TOURS (courriel du 9 juillet 2019)
- US ANTOGNY LE TILLAC (courriel du 24 juin 2019)
- AS SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS (courriel du 14 juillet 2019)
- AC AMBOISE (refus engagement sur footclubs)

De ce fait, la Commission décide l'application de l'Article 23 alinéa 1 des Règlements des Championnats « Senior Masculin » du District d'Indre et Loire de Football.

Chapitre 15 : Accessions et descentes

Article 23

1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, **il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.**

De ce fait, la Commission décide de repêcher les équipes suivantes :

-  BENAIS SC (équipe classée 10^{ème})
-  SHOOT INGRANDES DE TOURAINNE (équipe classée 11^{ème} – 1^{ère} au fair-play)
-  SP.L.O. MAZIERES DE TOURAINNE (équipe classée 11^{ème} – 18^{ème} au fair-play)
-  ENT.S. BRIDORE VERNEUIL (équipe classée 11^{ème} – 46^{ème} au fair-play)

Changement de date de rencontre - Demande spécifique des clubs :

La Commission tient à signaler, qu'à la demande des clubs, le championnat démarre plus tard en septembre (8 septembre) et se termine plus tôt (24 mai) de ce fait moins de journées libres.

La Commission prend note des différentes demandes de report de dates (bal, loto...).

Dans la mesure du possible, elle procède à des modifications au calendrier. Toutefois, afin de ne pas perturber le bon déroulement des coupes, elle décide de ne pas déplacer de rencontre de championnat sur des journées prévues pour les coupes régionales ou départementales. De ce fait, les clubs doivent faire des demandes de modification avec accord des équipes adverses sur footclubs sur des dates libres (élimination en coupes, en semaine...). La Commission ne prendra aucun frais financier pour ces changements (à signaler lors de la demande « demande effectuée lors de la confection des calendriers »).

Coupes Seniors Roger ARRAULT et Marcel BACOU :

Le tirage des Coupes Roger Arrault et Marcel Bacou auront lieu le **mercredi 11 septembre 2019**.

Le 1er tour est prévu le **dimanche 29 septembre 2019**.

3 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2019/2020 sur FOOTCLUBS :

Si pré-engagement sur footclubs, les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes.

Rappel : Si entente, le club leader doit engager l'équipe et noter l'entente dans la case Désidérata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions) .

Seniors :

- Départemental 5 : **Dimanche 1^{er} Septembre 2019**

Féminines Adultes :

- **Dimanche 1^{er} Septembre 2019**

U12 et U17 Brassage :

Suite aux engagements des équipes, il est décidé de prolonger la date d'engagement des championnats U12 et U17.

- U12 : Dimanche 1^{er} Septembre 2019 (3 places disponibles – engagement sur footclubs)
- U17 : Dimanche 1^{er} Septembre 2019 (3 places disponibles – faire acte de candidature **par courriel avant le 1^{er} septembre**)

Jeunes et Jeunes Féminines (autres catégories) :

- **Dimanche 8 Septembre 2019**

Fin de séance à 17 heures

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pierre TERCIER


Président de séance

Sophie ROMIEN


Secrétaire de séance